

Nos honoraires de négociation et de conseil sont calculés sur un % du prix de vente indiqué sur chaque type de mandat de vente (*cession de parts sociales ou de fonds de commerce, droit au bail ou droit d'entrée, vente d'immeuble ou de murs*). Notre grille tarifaire est rappelée dans tous nos mandats CENTURY 21 ICE Ouest Transactions (*Location, cession, vente ou mandat de recherche de biens*). Le barème est affiché lisiblement sur notre vitrine ainsi qu'à l'intérieur de notre agence. Sur toutes nos publicités (*Internet, presse, agence, mailing, fiches commerciales*) nos offres commerciales sont toujours présentées avec le prix net vendeur plus nos honoraires TTC plus communément appelé **Frais d'Agence Inclus (FAI)**.

BAREME DES HONORAIRES DE NEGOCIATION ET DE CONSEIL

CENTURY 21 Entreprise & Commerce ICE Ouest Transactions

(Applicable à partir du 01/01/2017)

PRIX DE VENTE INDIQUE AU MANDAT	TAUX HT	TAUX TTC
De 0 € à 45 000 € <u>FORFAIT minimum</u>	4 600€	5 520€
De 45.001 € à 155.000 €	10%	12.00%
De 155.001 € à 350.000 €	9%	10,80%
De 350.001 € à 530.000 €	8%	9,60%
De 530.001 € à 750.000 €	7%	8,40%
De 750.001€ à 1.000.000 €	6%	7,20%
Au-delà de 1.000.000 €	5%	6.00%

La rémunération du mandataire est à la charge de l'Acquéreur.

Honoraires Hors Taxes pour la rédaction d'un bail par CENTURY 21 ICE Ouest Transactions (*Mixte, précaire, professionnel ou commercial*) le coût sera égal à un mois de loyer HT/HC avec un minimum de 550 € HT (TVA en sus) soit 660.00 € TTC.

Honoraires de location de locaux commerciaux : **10 % HT (TVA en sus) du loyer triennal HT/HC.**

En tout état de cause, aucune rémunération ne pourra être demandée si les démarches que nous entreprendrons pour votre compte n'aboutissent pas à la signature d'un acte définitif.